



# COMMISSION FOOT EDUCATIF

## -- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

### Procès-Verbal n° 35

Réunion du :	<b>Mardi 11 AVRIL 2023</b>
Présidence :	<b>M. Guy BOURICHA</b>
Secrétaire :	<b>Mme Aline VERLAQUE</b>
Présents :	<b>Mme REGNIER Ludivine (CTD) MM. Tito DOUNGOUMA-FOKY (CTD DAP) - Albert PATALANO – Dominique LEMARIE</b>

#### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

#### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Désidératas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

#### PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings sont consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

# FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de matchs doivent être correctement remplies et les résultats sont indispensables pour permettre la remise à niveau :

A mentionner lisiblement :

- Catégorie – Niveau – Poule
- N° de la journée
- N° de la rencontre correspondant au Match joué
- N° de la journée
- Score
- Noms, Prénoms des joueurs, N° de licences
- Noms, Prénoms des dirigeants, N° de licence
- Noms, Prénoms des arbitres, N° de licences

## FEMININES

### AMENDES FINANCIERES

PLATEAUX U6F à U11F  
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX  
Amende Financière de 20€

U9F à U11F

Journée du 01 AVRIL 2023  
SITE LE BEAUSSET : UA LA VALETTE

### CRITERIUM U13F

#### REPORTS MATCHS

EXCELLENCE

Journée N° 8 du 08 AVRIL 2023 : MATCH N° 25498986  
SC TOULON / SC DRAGUIGNAN  
Report au 15 Avril 2023

### DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

US CARQUEIRANNE LA CRAU  
FC LE REVEST  
LORGUES

# GARCONS

## FOOT EDUCATIF : CATEGORIES U6 à U13 INFORMATIONS

### Feuille de Match Informatisée RAPPEL

Le Département Technique – Commission Foot Educatif vous rappelle que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour les catégories :

**U13G – Gaby ROBERT**

**U13G – EXCELLENCE**

**U12G – Gaby ROBERT**

**U12G – EXCELLENCE**

Il est donc impératif d'utiliser les TABLETTES.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

**Rappel du N° de téléphone des Membres de la Commission à contacter :**

**M. Patrick FAUTRAD – 06 09 20 53 90**

**Mme Béatrice MONNIER – 07 64 40 29 29**

**M. Yves SAEZ – 06 12 62 75 51**

**M. Jean Louis NOZZI – 06 23 48 30 76**

**RAPPEL** : BAREME FINANCIER – SAISON 2022 / 2023

Non utilisation de la FMI = 50 €

Non transmission de la FMI dans les délais = 35 €

### **RAPPEL** du Procès-verbal N°9 du 27.09.2022

## **PAS DE DESIDERATA : U10 – U11** **Ces catégories se jouent sous forme de plateau**

### PLATEAUX U10 / U11

**Nous vous informons que les reports de plateau concernant les catégories U10 / U11 ne sont pas faisables, seule la Commission Foot Educatif est habilitée à reporter le plateau en cas de force majeure.**

Rappel : Si le club recevant n'est pas en mesure d'organiser le plateau, il doit prévenir le District du Var et la Commission Foot Educatif du Département Technique de manière à trouver une solution pour faire jouer les 2 autres clubs.

De plus, nous vous signalons que les dates de plateau sont programmées sur le planning du District du Var depuis Juillet 2022 et qu'elles sont prioritaires sur les Tournois entre clubs.

Dans le cas d'un plateau se déroulant avec 4 équipes il doit comporter seulement 2 rencontres par EQUIPE pour respecter le temps de jeu imposé.

### **Les feuilles de match des plateaux doivent être rentrées uniquement par le FAL**

# JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS

## Samedi 03 JUIN 2023

Les Fiches d'inscription vous seront transmises dès à présent et merci de nous en faire retour, dès que possible, de manière à organiser la répartition des équipes par site géographique.

U6-U7 de 9H à 12H30 et U8-U9 de 13H30 à 17H30 : Nota : Les horaires peuvent être modifiés selon les inscriptions.

7 joueurs MAXIMUM en U6/U7 et U6F/U8F et 8 joueurs MAXIMUM en U8/U9.

**Sites retenus à ce jour :**

CUERS PIERREFEU – GONFARON - VAL D'ISSOLE - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - LE VAL BESSILLON - LES ARCS – VIDAUBAN – GRIMAUD – OLLIOULES - LA CADIERE - LE BEAUSSET

## U13 et U12

### INFORMATIONS

#### RAPPEL : REGLEMENTS SPORTIFS FORFAIT SUR TERRAIN - Feuille de match

##### CHAPITRE III

Article 63 : FORFAIT EN MATCHES OFFICIELS

2°/ Forfait sur terrain :

1 – L'arbitre constatera d'office, au bout d'un quart d'heure, l'absence de l'une des deux équipes, même si cela ne lui est pas demandé et portera sur la feuille de match l'heure du constat.

Pour un forfait sur le terrain, le club recevant adressera la feuille de match à la commission organisatrice.

**La non-réception de cette information sera assimilée à une absence de feuille de match.**

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**RAPPEL : TOUTE RENCONTRE NON JOUEE POUR NON PRESENCE D'UNE EQUIPE AU COUP D'ENVOI DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE FEUILLE DE MATCH ADRESSEE AU DISTRICT COMME POUR UNE RENCONTRE NORMALE**

#### ORIGINAL ET SCAN DE LA FEUILLE DE MATCH MANQUANT

**3<sup>ème</sup> parution – Amende financière de 31 €**  
**2<sup>ème</sup> PHASE – Journée 6 du 11.03.2023**

### U12

**U12 EXCELLENCE - Poule A :**

MATCH N° 25497607 : US CARQUEIRANNE LA CRAU 2 / FC PUGET SUR ARGENS 1

**U12 PRE EXCELLENCE - Poule A :**

MATCH N° 25497918 : AS SAINT CYR 1 / TOULON ELITE FUTSAL 1

### U13

**U13 HONNEUR - Poule C :**

MATCH N° 254974988 : CA ROQUEBRUNE / FC VIDAUBAN

**PLATEAUX U6G à U9G**  
**FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES**  
**Non transmises par le club organisateur**  
**Amende Financière de 20€**

**U6**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur CENTRE VAR : CARNOULES

**U7**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE  
Secteur TOULON LA SEYNE : AC BERTHE  
Secteur HYERES CUERS : BORMES LES MIMOSAS  
Secteur CENTRE VAR : LES VALLONS – CARNOULES  
Secteur DU GOLFE : FREJUS ST RAPHAEL

**U8**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur DU GOLFE : FREJUS ST RAPHAEL  
Secteur CENTRE VAR : LE LUC – LE VAL  
Secteur TOULON LA SEYNE : ST CYR SUR MER  
Secteur HYERES CUERS : LA GARDE

**U9**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur DU GOLFE : FREJUS ST RAPHAEL  
Secteur DRACENIE : PAYS DE FAYENCE  
Secteur TOULON LA SEYNE : ST CYR SUR MER  
Secteur CENTRE VAR : LE LUC – LE VAL  
Secteur HYERES CUERS : LA GARDE

**PLATEAUX U6G à U9G**  
**ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX**  
**Amende Financière de 20€**

**U6**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur TOULON LA SEYNE – SITE LA CADIERE : AC BERTHE – ENT FC SEYNOIS ETS

**U7**

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023  
Secteur DRACENIE –SITE LORGUES : LE MUY FC  
Secteur TOULON LA SEYNE – SITE LA CADIERE : AS LA BEUCAIRE

## U8

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE SC TOULON : AS LA BEUCAIRE – JS MOURILLONNAISE

## U9

Journée N° 12 du 01 AVRIL 2023

Secteur TOULON LA SEYNE – SITE SC TOULON : AS LA BEUCAIRE – JS MOURILLONNAISE

# DESIDERATA U12 – U13

## EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

**SOLLIES FARLEDE** : U12 PRE EXCELLENCE et U12 HONNEUR

**S O LA LONDE** : U13 – PRE EXCELLENCE

**US BANDOL** : U12 – PRE EXCELLENCE Poule C et U12 – HONNEUR Poule C

**AS BRIGNOLES** : U12 – EXCELLENCE

**TARADEAU O** : U12 – HONNEUR

**LORGUES ET S** : U13 – PRE-EXCELLENCE

**ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON** :

U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 / U12 – HONNEUR Equipe 2

**US CARQUEIRANNE LA CRAU** : U13 – EXCELLENCE

**SC NANS** : U12 PRE EXCELLENCE

**FC VIDAUBAN** : U12 PRE EXCELLENCE

**UA LA VALETTE** : U12 – EXCELLENCE

**ASPTT HYERES** : U13 – HONNEUR

---

*Prochaine réunion  
Mardi 18 Avril 2023*

**Le Président** : Guy BOURICHA  
**La Secrétaire** : Aline VERLAQUE